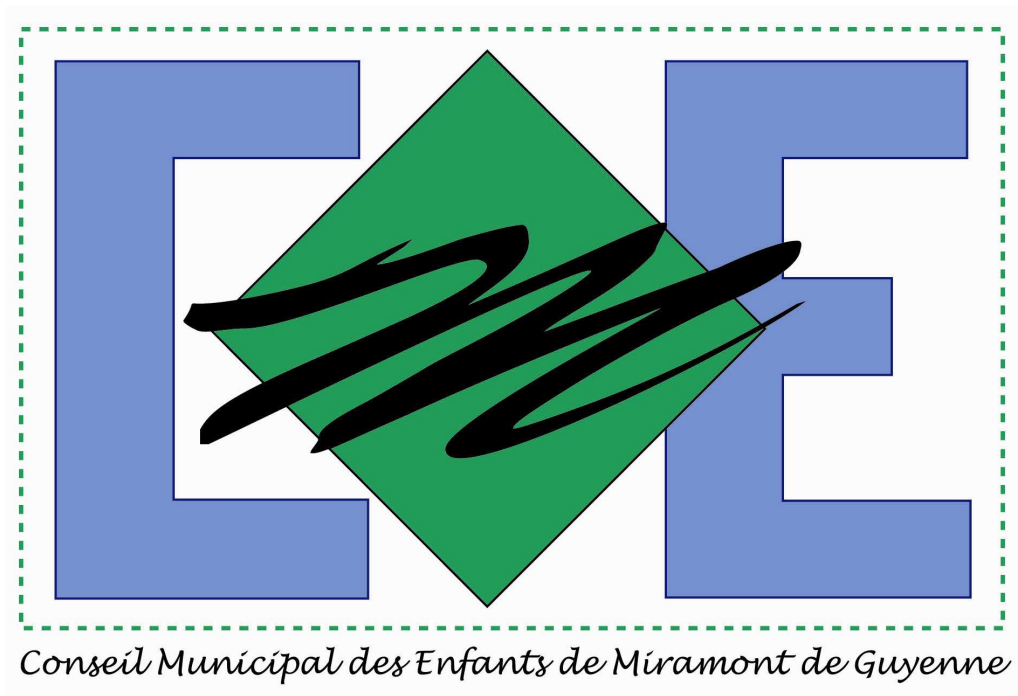


# Règlement Intérieur



**2011-2012**



## **CHAPITRE PREMIER**

### **LES TRAVAUX PRÉPARATOIRES**

#### **ARTICLE 1 : PÉRIODICITÉ DES SÉANCES**

- √ Installation : septembre
- √ Pot de rentrée + choix des commissions pour nouveaux conseillers : début octobre
- √ Séances plénières le mercredi avant chaque vacance scolaire.

#### **ARTICLE 2 : CONVOCATIONS**

- √ Rédigées par le technicien
- √ Expédiées par le secrétariat de la mairie
- √ Il sera précisé le lieu et les horaires de la réunion
- √ Une demande d'autorisation parentale sera jointe

#### **ARTICLE 3 : ORDRE DU JOUR**

- √ Rédigé par le technicien

## **CHAPITRE DEUXIÈME**

### **TENUE DES SÉANCES**

#### **ARTICLE 1 : PRÉSIDENTE**

- √ Monsieur Le Maire ou son représentant
- √ Lors des séances plénières, en plus des membres élus, seuls M. le Maire (ou son représentant) et l'animatrice du CME siègeront à la table des débats

#### **ARTICLE 2 : ACCÈS ET TENUE DU PUBLIC**

- √ Réunion publique
- √ Le public est autorisé à occuper les places qui lui sont réservées dans la salle. Durant toute la séance, le public présent doit se tenir assis, et garder le silence ; toutes marques d'approbation ou de désapprobation sont interdites.
- √ Le CME peut distribuer aux élèves ayant ou qui auront 10 ans dans l'année des invitations pour participer aux séances plénières.  
De plus le calendrier des réunions sera affiché sur le panneau prévu à l'affichage CME.

## ARTICLE 3 : TENUE DES DÉBATS

- √ La prise de parole est soumise à l'accord du président
- √ Le conseiller enfant désirant prendre la parole doit se manifester en levant la main
- √ Il n'est pas autorisé d'interrompre l'orateur
- √ Seul le président peut interrompre un propos
- √ Les conseillers enfants devront penser à la concision de leur discours

## ARTICLE 4 : QUORUM

- √ Le quorum est nécessaire

## ARTICLE 5 : SECRÉTAIRE DE SÉANCE

- √ Le compte rendu final sera rédigé par le technicien
- √ Il sera expédié aux destinataires par le secrétariat de mairie
- √ Les membres du Conseil Municipal adulte seront informés des réunions du CME

# **CHAPITRE TROISIÈME**

## **LES DÉBATS ET LE VOTE**

### ARTICLE 1 : DÉROULEMENT DE LA SÉANCE

- √ Lecture et approbation de l'ordre du jour
- √ Compte-rendu des commissions
- √ Débats et votes des travaux en cours
- √ Présentation d'un service et éventuellement remise de documentation
- √ Le Maire ou son représentant ainsi que les conseillers pourront inviter à participer aux séances plénières, des personnels de la Direction Générale des Services, des autres services municipaux, des élus et des experts. Ces personnes interviendront dans les débats à la demande du Président ou son représentant sur les points de l'ordre du jour afin d'apporter une expertise technique du sujet traité.
- √ Questions diverses (inscrites à l'ordre du jour).

### ARTICLE 2 : CLÔTURE DE TOUTE DISCUSSION

- √ La clôture de toute discussion peut être décidée par le président.

### ARTICLE 3 : VOTE

- √ Le vote s'effectue à main levée
- √ Si un membre le demande le vote bulletin secret sera adopté
- √ Le principe de la majorité absolue est retenu
- √ En cas d'égalité de suffrage, le projet est représenté en séance suivante et annulé s'il y a encore égalité.

## **CHAPITRE QUATRIÈME**

### **COMPTE-RENDU DES DÈBATS ET DES DÉCISIONS**

#### **ARTICLE 1 : COMPTE-RENDU**

√ Rédigé par le technicien à partir des notes prises par celui-ci, ils seront envoyés J+1 au secrétariat de la mairie

√ Les destinataires sont :

- Les conseillers municipaux enfants
- Les adultes membres du comité de pilotage
- Les élus du Conseil municipal Adultes à leur demande.

√ Un compte rendu est envoyé à l'école puis affiché sur le panneau d'affichage.

## **CHAPITRE CINQUIÈME**

### **LES COMMISSIONS DE TRAVAIL**

#### **ARTICLE 1 : NOMBRE**

√ Trois commissions :

- « Solidarité et Manifestations »
- « Environnement et Cadre de vie »
- « Sports-Loisirs-Culture-Éducation »

√ Les nouveaux conseillers CE2 choisiront une commission en place selon les idées proposées dans leurs projets de candidature.

#### **ARTICLE 2 : RÔLE**

√ Préparation des débats

√ Préparation des projets

√ Les enfants pourront inviter les élus du Conseil Municipal Adultes concernés par le projet, avant de débattre en séance plénière.

#### **ARTICLE 3 : FRÉQUENCE**

√ Les membres du comité de pilotage jugeront de la périodicité des commissions entre chaque conseil avec au minimum une réunion entre deux séances plénières.

Se référer au calendrier prévisionnel.

#### **ARTICLE 4 : LIEU DE RÉUNION**

√ Salle de réunion de la mairie

√ Local approprié à une demande particulière

√ Le secrétariat de mairie sera prévenu au minimum 48 h à l'avance.

## ARTICLE 5 : CONVOCATION

√ Selon le même principe que les séances plénières.

## **CHAPITRE SIXIÈME**

## ARTICLE 1 : MODIFICATION DU RÉGLEMENT INTÉRIEUR

√ Par décision du comité de pilotage

## ARTICLE 2 : APPLICATION

√ Adoption de règlement intérieur lors de la séance d'installation.